



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Dixième session**

Genève, 11 et 12 septembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session**

Qui s'ouvrira à Genève le lundi 11 septembre 2023, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
4. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables.
5. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Études de cas sur l'Ukraine : stratégie et plans de rénovation du secteur de l'énergie fondés sur l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.
6. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques.
7. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023 et projet de plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.
10. Dates de la prochaine session.
11. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1002187/>. En cas de difficultés à le faire, le signaler par courriel à l'adresse renewable.energy@un.org. Les représentants sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir le plan [ici](#)), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 h à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2023/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web dès qu'ils seront disponibles¹. Une version détaillée du calendrier pourra être consultée sur le site Web à l'approche de la session.

2. Observations liminaires

Les participants entendront des observations liminaires du Président qui porteront, entre autres sujets, sur les activités et priorités du Comité de l'énergie durable.

3. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trente-et-unième session (21-23 septembre 2022), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE.

4. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/3 – Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables – Principales conclusions

ECE/ENERGY/GE.7/2023/3 – État d'avancement de l'exécution des plans d'action nationaux relatifs aux énergies renouvelables dans 17 pays de la CEE

ECE/ENERGY/32/2023/INF.2 – Policy brief on advancing power system connectivity in support of SDG7 (Note d'information sur l'amélioration de la connectivité des systèmes électriques à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable 7)

ECE/ENERGY/32/2023/INF.3 – Policy brief on aligning critical raw materials development with sustainable development (Note d'information sur la mise en adéquation de l'exploitation des matières premières essentielles avec le développement durable)

Dans sa note d'information de 2023 portant sur l'objectif de développement durable 7, qui a été établie à partir de données factuelles, la CEE confirme les tendances positives, tout en constatant l'insuffisance des efforts déployés dans la région pour que le domaine de l'énergie puisse endosser le rôle primordial qu'il doit jouer dans la recherche d'un avenir durable. L'évolution du contexte énergétique rend encore plus urgente la réalisation de progrès par rapport aux cibles de l'objectif 7 pour maintenir la fiabilité et l'efficacité des systèmes énergétiques. De tels progrès pourraient notamment être réalisés en apportant des solutions aux problèmes de gouvernance des chaînes d'approvisionnement qui appuieront la transition verte.

¹ Voir : <https://unece.org/info/events/unece-meetings-and-events/sustainable-energy/renewable-energy>.

Bien que l'accès à l'électricité et l'utilisation de combustibles propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage soient largement répandus dans la région de la CEE, et que le recours aux énergies renouvelables et le rendement énergétique y étaient en hausse jusqu'à la récente crise énergétique, les taux de progression ont été insuffisants pour atteindre les cibles de l'objectif 7.

Il est donc primordial de renforcer immédiatement les mesures prises pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Presque tous les pays de la CEE ont un potentiel important s'agissant de l'exploitation des énergies renouvelables que sont notamment les énergies solaire, éolienne ou hydroélectrique ou la bioénergie. Cependant, la plupart des pays demeurent fortement dépendants des combustibles fossiles, et la part des énergies renouvelables dans leur consommation finale d'énergie reste relativement faible. Dans plusieurs pays, la part des énergies renouvelables est élevée, mais cela est surtout dû à l'importance de leurs ressources hydroélectriques, à l'utilisation de la biomasse pour le chauffage ou à une combinaison des deux, plutôt qu'au recours massif à des sources d'énergie renouvelable, notamment l'éolien et le solaire.

Ces dernières années, dans plusieurs pays de la CEE, la part des énergies renouvelables s'est considérablement accrue. Cette expansion a surtout été observée dans le secteur de l'électricité, tandis que les secteurs des transports, du chauffage et du refroidissement progressaient en comparaison plus lentement. En 2020, les États membres de la CEE dont le bouquet énergétique était composé à plus de 10 % d'énergies renouvelables étaient au nombre de 44, contre 26 en 2000 et 40 en 2015. Ces données montrent une tendance clairement positive, qui s'est probablement ralentie au cours de l'année écoulée en raison des effets de la récente crise énergétique.

Le Groupe d'experts examinera ces évolutions et d'autres éléments nouveaux, ainsi que les tendances actuelles dans le domaine des énergies renouvelables, à la lumière de l'examen à mi-parcours de la réalisation de l'objectif 7 et des principaux résultats du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en accordant une attention particulière au développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE.

Les membres d'ONU-Énergie et les autres organisations compétentes sont invités à enrichir, directement ou indirectement, par des comptes rendus de leurs travaux, les débats sur les progrès accomplis dans le développement des énergies renouvelables au sein de la région de la CEE.

Compte tenu de la note d'information de 2023 sur la promotion de la réalisation de l'objectif de développement durable 7 dans la région de la CEE, de la note d'information sur la mise en adéquation de l'exploitation des matières premières essentielles avec le développement durable, de la note d'information sur l'amélioration de la connectivité des systèmes électriques à l'appui de l'objectif 7 et des principales conclusions énoncées dans le Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables publié par la CEE et le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle, les représentants seront invités à examiner les progrès réalisés par les pays en matière d'adoption d'énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne l'application de leurs plans d'action dans ce domaine, et à réfléchir aux mesures susceptibles de favoriser l'investissement dans ces énergies.

5. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Études de cas sur l'Ukraine : stratégie et plans de rénovation du secteur de l'énergie fondés sur l'utilisation de sources d'énergie renouvelable

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2023/4 – Production de bioénergie et potentiel de gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine

ECE/ENERGY/GE.7/2023/5 – Dialogue multipartite : recommandations aux fins de l'appui au développement du marché des biocarburants en Ukraine

Depuis le début en février 2022 de la guerre en Ukraine, les pays de la CEE ont accéléré la transition des combustibles fossiles vers des sources d'énergie renouvelable afin d'améliorer la sécurité énergétique.

Le Groupe d'experts s'intéressera à des activités menées dans le cadre de deux projets d'énergie renouvelable entrepris en Ukraine (où plus de 50 % des infrastructures énergétiques ont été endommagées depuis le début de la guerre) et aux principales conclusions desdits projets. Ces informations serviront à illustrer et à orienter l'action à mener pour mettre en place une production décentralisée d'énergie propre qui permettra d'accroître la résilience du système énergétique.

Les représentants seront invités à échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques, et à examiner les principales conclusions et leurs incidences pour le Groupe d'experts et pour la région de la CEE.

Le Groupe d'experts se penchera notamment sur les principales conclusions du projet du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable relatif à la gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine grâce à des technologies innovantes et à des pratiques agricoles flexibles. Ce projet, qui a été élaboré à la demande du Ministère ukrainien de la politique agraire et de l'alimentation afin d'aider le pays à faire face aux pénuries de combustibles dans le secteur agricole, a été exécuté conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CEE.

Dans le cadre d'un dialogue multipartite organisé à la fin du projet sur le thème du potentiel inexploité de la bioénergie en Ukraine, des recommandations concrètes ont été formulées pour favoriser le développement de la bioénergie dans le pays, l'objectif étant de garantir la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire. La CEE était chargée d'analyser le cadre normatif et institutionnel à mettre en place pour soutenir l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, en accordant une attention particulière à la bioénergie.

Une autre activité menée en soutien à l'Ukraine concernait la plantation de cultures énergétiques le long des routes et des autoroutes du pays. La culture à des fins énergétiques d'arbres à croissance rapide peut non seulement contribuer à restaurer les bandes de forêt, mais aussi, sous certaines conditions, attirer des investisseurs privés. Cette activité a donné lieu à la réalisation d'une étude et à la définition de projets pilotes (mai 2023).

Les représentants seront invités à échanger des informations sur les moyens mis en œuvre pour élaborer et appliquer des mesures visant à surmonter les obstacles politiques, juridiques, réglementaires et techniques et à tirer ainsi parti du potentiel inexploité des énergies renouvelables. Ils seront également invités à déclarer leur intérêt de principe pour l'organisation de débats de fond dans leur pays.

6. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/11 – Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

ECE/ENERGY/2023/12 – Document de réflexion détaillé présentant la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

Pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans les pays de la CEE et augmenter leur part dans leurs futurs systèmes énergétiques résilients, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée et de mettre en place un dialogue multipartite, ce qui implique de mieux comprendre les caractéristiques et les modes de production des énergies renouvelables. Pour atteindre ces objectifs, il faut également renforcer les cadres politiques, institutionnels, normatifs et réglementaires, notamment en appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux projets et aux sources d'énergie renouvelable, ainsi qu'aux matières premières essentielles indispensables à l'utilisation de ces énergies.

Les énergies renouvelables jouent un rôle important dans l'amélioration de la gestion des ressources, car elles permettent de tenir compte des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes. La contribution des énergies renouvelables à la promotion d'une approche fondée sur ces interactions, ainsi que les liens avec le Programme 2030 et les implications en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, feront l'objet d'une attention particulière à la session.

Les représentants seront invités à réfléchir aux considérations techniques liées à la mise en place de systèmes énergétiques résilients et aux mesures à prendre à cet égard. Il sera question de la nécessité d'appliquer des mesures garantissant une transition juste et des avantages à participer à la plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients, plateforme qui vise à améliorer la sécurité énergétique, le caractère abordable de l'énergie et sa durabilité environnementale.

Ils seront invités à présenter leurs données d'expérience et leurs vues sur les efforts déployés pour accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables, y compris sur les liens et les synergies entre ces énergies et les combustibles fossiles.

Les représentants seront ensuite invités : a) à débattre de la coopération transversale et intersectorielle requise pour développer les énergies renouvelables et à examiner dans ce contexte les effets conjugués des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles ; b) à débattre des moyens de développer les modes de production d'hydrogène vert par électrolyse à partir d'énergies renouvelables et de contribuer à la création d'un écosystème régional fondé sur l'hydrogène ; c) à réfléchir à l'adoption d'une approche intégrée et globale du déploiement des énergies renouvelables comprenant la mise en œuvre d'éventuelles activités intersectorielles conjointes, en tenant compte des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes et du rôle des énergies renouvelables dans un système énergétique décarbonisé ; d) à débattre de la transition énergétique, du redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 et du retour à la normale à la suite de la crise énergétique.

7. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023 et projet de plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2023/8 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025

Depuis la fin de 2014, le Groupe d'experts mène des activités visant à accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la région.

Conformément à son mandat, le Groupe d'experts concentre ses activités sur : a) la concertation sur les réglementations et les mesures à prendre ; b) le partage de bonnes pratiques sur les diverses sources d'énergie renouvelable, en vue d'augmenter la part de ces énergies dans le bouquet énergétique mondial.

Le Groupe d'experts évaluera l'état d'avancement de l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/12) et sera invité à préciser les étapes de la mise en œuvre des activités n'ayant pas encore été menées et à en dire davantage sur les nouvelles activités, telles que l'examen de la performance en matière d'énergies renouvelables, proposées dans le plan de travail pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/8).

8. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau dont le mandat se termine à l'issue de la dixième session et qui se présentent à la réélection, ainsi que tout nouveau membre, pour un mandat courant jusqu'à la fin de la douzième session, en 2025.

À sa neuvième session, en 2022, il a élu à sa présidence le représentant de l'Ukraine et à sa vice-présidence les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, des États-Unis, de la Géorgie, du Kazakhstan et de l'Ukraine. Il a également invité les représentants de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle, de la FAO et de la Communauté de l'énergie à être vice-présidents jusqu'à la clôture de sa onzième session, en 2023. À sa huitième session, en 2021, le Groupe d'experts avait élu pour deux ans à sa vice-présidence un représentant du Kirghizistan et invité un représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à être vice-président.

9. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et aux membres du Bureau si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Dates de la prochaine session

La onzième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 16 et 17 septembre 2024. Le Groupe d'experts a proposé, comme à ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

11. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2023/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa dixième session

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la dixième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (GERE-10/2023/INF.1) seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et les recommandations.

Avec le concours du secrétariat, le Président du Groupe d'experts récapitulera les conclusions et recommandations adoptées et établira le projet de rapport de la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport sur la base du projet ainsi établi, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
